



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 MARS 2023 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rose, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOYET Jérôme donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, BRIERE Matthieu donne pouvoir à PAYRE Raphaël, DELACOURT Marc donne pouvoir à JULLIEN Valérie, GARCIA Nathalie donne pouvoir à VERDENET Clotilde, LARIVE Bruno donne pouvoir à QUEIREL Elodie, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GRUFFAT Henri.

Public : quatre personnes présentes

SECRETAIRE DE SEANCE :

PAYRE Raphaël est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 17 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h35).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

1) Approbation du procès-verbal du 15 février 2023 :

Madame la Maire demande s'il y a des remarques des conseillers à apporter sur ce procès-verbal. Aucune question n'est posée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15/02/2023 est adopté à 20 voix pour et 3 abstentions.

2) M 57 - Amortissements

Madame la Maire explique que dans le cadre du passage de la M14 à la M57, le conseil municipal doit délibérer pour l'amortissement des comptes 131 et 204 correspondants aux subventions d'investissement et d'équipement.

- Question de Jean-Yves GIRARD : pour n'importe quels biens ?
- Réponse de Véronique DUPLAN : non juste pour les subventions.
- Question d'Henri GRUFFAT : quelles sont les subventions concernées ?

- Réponse de Véronique DUPLAN : on peut amortir la subvention seulement si le bien est amortissable. Le dernier amortissement concerne l'enfouissement des réseaux.

L'amortissement des comptes 131 et 204 est voté à l'unanimité.

3) Vote du compte administratif et de gestion 2022 de la commune

Véronique DUPLAN lit la note de présentation du compte administratif 2022 du budget de la commune.

- Question de Jean-Yves GIRARD : le compte administratif est équilibré avec en fonctionnement : dépenses de 1 890 839 € et recettes de 2 188 638 € d'où un excédent de 297 798 €, il n'y a pas 697 798 € de résultat.
- Réponse de Véronique DUPLAN : c'est le principe d'ajouter le report et l'excédent.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : le report est à mettre dans les recettes dès le départ.
- Réponse de Véronique DUPLAN : pour le fonctionnement on pourrait très bien l'avoir utilisé, cela a toujours été comme ça.
- Remarque d'Agnès GAROUTTE : nous avons suivi ensemble une formation KPMG sur la comptabilité publique où ils nous avaient expliqué qu'il s'agit d'une présentation imposée.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : il y a un euro de trop.
- Remarque de Julien Favreau : il confirme qu'il y a une erreur d'un euro : vérifier l'équilibre recettes / dépenses ou le résultat.
- Question de Jean-Yves GIRARD : qu'est-ce qu'il y a dans les autres contributions ?
- Réponse de Véronique DUPLAN : ce sont les LED.
- Remarque de Raphaël PAYRE : il s'agit de la première tranche – la deuxième tranche est de 200 000 € pour 2023 et nous avons fait une demande de subvention au fonds vert.

Madame la Maire sort de la salle.

Le compte administratif 2022 de la commune est voté par 17 voix pour et 5 abstentions.

Madame la Maire revient dans la salle.

Le compte de gestion 2022 de la commune est voté par 18 voix pour et 5 abstentions.

4) Affectation du résultat

Véronique DUPLAN présente l'affectation du résultat 2022.

- Remarque d'Henri GRUFFAT : c'est une somme importante mise au fonctionnement.
- Réponse de Véronique DUPLAN : le montant du report est divisé par 2 cette année par rapport à l'année dernière où il était de 400 000 € en prévision du glissement de terrain.
- Remarque de Julien Favreau : il y a aujourd'hui une prise en charge par YTEM.
- Réponse de Véronique DUPLAN : on peut basculer du fonctionnement à l'investissement mais l'inverse n'est pas possible.
- Remarque de Sébastien FAURE : il n'y avait pas assez de fonctionnement pour faire toutes les LED alors qu'il y a une somme importante.

- Réponse de Madame la Maire : il ne serait pas prudent de dépenser tout l'excédent, tous ces éléments n'étaient pas connus à la période de clôture des comptes et nous pouvons nous réjouir du bouclier tarifaire grâce à notre adhésion au SIEA. La commune a contribué à la réduction des éclairages avec l'extinction des bâtiments publics et un éclairage des fêtes fin d'année minimaliste.

L'affectation du résultat est votée à 18 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

5) Vote du taux des impôts 2023

Madame la Maire explique que compte tenu de l'augmentation de l'Etat de 7,5 % de la taxe foncière, la commune a décidé de ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière au vu de la situation financière saine et de la réserve disponible. Les autres communes de la CCMP augmentent la part communale sauf Thil. Miribel augmente d'environ 10%.

- Réponse de Véronique DUPLAN : il y aura un impact pour les habitants de Neyron qui ne vient pas de la commune.

- Question de Jean-Yves GIRARD : on ne peut que se réjouir qu'il n'y ait pas d'augmentation, mais les dépenses augmentent et les recettes diminuent.

- Réponse de Véronique DUPLAN : il y aura une autre augmentation des recettes l'an prochain : celle de la valeur locative. La valeur locative représente le niveau de loyer annuel théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée. C'est l'une des bases servant au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

- Remarque de Madame la Maire : oui, nous avons fait ce choix pour cette année.

- Remarque de Julien Favreau : avec les projets d'urbanisme, nous pouvons prévoir une hausse de la taxe d'aménagement ; des projets vont sortir (jardins Mahé).

- Remarque de Madame la Maire : sur la commune Tramoyes, il y a des projets immobiliers sur les terres agricoles, les élus sont très inquiets des contraintes liées à l'étude environnementale et à l'enquête sur l'impact agricole.

- Remarque de Jean-Yves GIRARD : exprime une mise en garde de l'effet ciseaux compte-tenu de l'augmentation des charges courantes.

- Réponse de Véronique DUPLAN : même sans le report, le budget 2023 est excédentaire.

- Remarque de Julien Favreau : avec la hausse des coûts il faut être prudent sur les travaux (4 fois le prix par rapport à la réalité) et rechercher des dotations (subvention patrimoine, région).

Les taux des impôts ont été votés à l'unanimité.

6) Vote subventions associations 2023

Madame la Maire explique que l'an dernier le budget était de 22 460 €, cette année la proposition s'élève à 14 110 €.

Toutes les subventions ne seront pas forcément dépensées, elle constitue une réserve pour les associations qui ont ou vont déposer leur dossier dans le courant de l'année 2023.

Pour les sommes les plus importantes, les associations devront justifier leur projet et donner les résultats de leur action de l'année précédente.

- Question de Brigitte MENUT : qui est ACENAS ?

- Réponse de Julien FAVREAU : il s'agit d'une association sur la nuisance de l'aéroport.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : le budget est en augmentation comparé à 2021.
- Réponse de Véronique DUPLAN : c'est le théâtre ALLEGRO qui fait la différence, pas pour le festival mais pour la programmation. L'an passé, il y avait une subvention pour le festival, cette année il n'y a rien car les dates ne convenaient pas et il y a l'attente de la subvention CCMP.
- Question de Jean-Yves GIRARD : est-ce normal de subventionner des associations qui ne sont pas sur la commune ?
- Réponse de Madame la Maire : bien sûr, chaque année de nombreuses associations d'utilité publique nous sollicitent ; telles que la croix rouge, la ligue contre le cancer et d'autres.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : il était convenu l'an dernier de faire voter les subventions avant le vote. Pour quelle raison on ne propose pas à toutes les associations ?
- Réponse de Madame la Maire : un courrier va être envoyé aux associations.
- Remarque de Rosaria BOURGEOIS : Grazzia Dance a reçu un mail mais la présidente a fait le choix de ne pas répondre.
- Question de Jean-Yves GIRARD : est-ce que les sommes sont attribuées sans raison ou avec un justificatif ou la présentation d'un projet ?
- Réponse de Madame la Maire : oui les associations présentent leur projet.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : La subvention de 1500 € de Forts pour demain est instituée chaque année.
- Réponse de Julien FAVREAU : non, Forts pour demain a un engagement avec l'école (25 interventions pour une scolarité d'un enfant) et c'est sur le terrain de la commune donc ce que nous donnons à l'association revient à la mairie.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : on peut planter des arbres ailleurs.
- Réponse de Madame la Maire : oui, c'est prévu.
- Réponse de Julien FAVREAU : il faut s'investir dans les associations pour être légitime dans les remarques.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : Forts pour demain a des ambitions énormes et prend les subventions pour faire faire le travail.
- Réponse d'Agnès GAROUTTE : il y a des bénévoles pour aider les enfants, il y a une pédagogie et l'énergie des bénévoles est dans ce but, il ne s'agit pas d'un enrichissement privé mais recevoir des fruits et légumes, rejoignons-nous là-haut et ne faisons pas de théorie.
- Remarque de Sébastien FAURE : il existe un lien fort entre l'association et la mairie à travers les enfants et l'école.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : le sporting a normalement eu une subvention pour les aider à se lancer, vu le succès de l'année dernière ils n'ont pas de besoin aujourd'hui.
- Réponse de Julien FAVREAU : les associations sont loi 1901 et sont donc à but non lucratif.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : le sporting n'a pas de besoin.
- Réponse de Madame la Maire : Neyron est une commune vieillissante, leur manifestation est un événement sportif d'une ampleur jamais connue auparavant, ces jeunes s'investissent énormément et apportent un renouveau et un dynamisme qui fait parler de notre commune pour un autre sujet que le sinistre de la ZAC.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : les associations demandent de l'argent alors qu'elles n'en ont pas besoin.
- Remarque de Julien FAVREAU : le sou des écoles donne 10 000 € à l'école.

- Remarque de Valérie JULLIEN : on discute pour seulement 1 % du budget alors que les associations font vivre la commune.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : si ce n'est pas du copinage ça y ressemble. Les subventions pour l'aide à la santé, la solidarité, leur montant est très faible par rapport au nombre d'habitants de la commune.
- Réponse de Madame la Maire : à l'échelon national, de très nombreuses communes donnent à ces fondations ou associations.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : c'est pingre de donner si peu.
- Réponse de Madame la Maire : si venez aux commissions qui préparent le budget vous pourrez participer aux débats.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : mieux vaut enlever les petites cotisations.
- Question de Jean-Yves GIRARD : qu'est-ce que l'ALN ?
- Réponse de Madame la Maire : c'est l'Accueil Loisir de Neyron. Ils prévoient un spectacle. Il serait préférable que vous posiez toutes ces questions en amont, nous ne pouvons pas nous éterniser sur de si petites sommes.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : l'année dernière on n'avait dit d'avoir les dossiers des associations avec le vote de ce tableau et que Neyron soit plus généreuse pour les associations caritatives.

Les subventions 2023 sont votées à 15 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.

7) Vote du budget primitif 2023

Véronique DUPLAN lit la note de présentation du budget primitif 2023 de la commune et s'engage à donner des détails :

- concernant les dépenses de fonctionnement (charges générales : hausse liée à l'augmentation de l'énergie, cantine, requalification Ytem ; charges du personnel : augmentation point indice, changement d'échelons, et compensation des charges de remboursement des arrêts de travail ; autres charges : vente tracteur 2022 enfouissement réseau et concernant les recettes (atténuation charge remboursement arrêts travail identiques à 2022 ; produits des services : cantine ; impôts et taxes : 1 659 000 € dont 1 000 000 € correspondant aux taxes ; subventions : Etat dont dotation solidarité rural, CAF ; autres produits gestion : loyers et chèques déjeuner des agents)
- Question de Jean-Yves GIRARD : où est la contribution des LED ?
- Réponse de Véronique DUPLAN : autre charge de gestion : 200 000 € pour la deuxième tranche.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : l'énergie a doublé.
- Réponse de Véronique DUPLAN : oui en prévision de la hausse du coût de l'énergie.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : l'élagage a doublé.
- Réponse de Véronique DUPLAN : non car il s'agit de factures non reçues donc d'un report 2022.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : il y a une baisse de l'étude aménagement.
- Réponse de Véronique DUPLAN : il s'agit du reclassement YTEM (le changement de chapitre de la somme qui avait été mal affectée en 2021).
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : et une hausse des contentieux.

- Réponse de Véronique DUPLAN : la présentation est différente entre la nomenclature M57 et la M14 – il y a une faible augmentation.
- Réponse de Julien FAVREAU : il y a encore le glissement de terrain, salle de culte ; les dossiers ne sont pas finis donc les avocats travaillent toujours dessus.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : il y a une augmentation de 17 % des charges du personnel titulaire, 23 % des charges du personnel non titulaires et seulement de 4 % pour les charges ?
- Réponse de Véronique DUPLAN : une partie des primes n'est pas soumise aux charges et il y a l'augmentation du point de l'indice.
- Question de Jean-Yves GIRARD : la personne supplémentaire au service technique est-elle toujours là ? Jusqu'à quand ?
- Réponse de Madame la Maire : depuis 1 an et elle peut rester encore un an.
- Réponse de Véronique DUPLAN : il va y avoir un départ à la retraite et les arrêts de travail n'arrivent pas sur cette même ligne donc pour éviter de faire un basculement la somme a été mise.
- Question d'Henri GRUFFAT : pas de subvention du Département, de la Région ?
- Réponse de Véronique DUPLAN : elles ne sont pour l'instant pas officielles ; tant que nous n'avons pas de courrier on ne les inscrit pas au budget.
- Question d'Henri GRUFFAT : ligne publicité cérémonie... quelle est cette somme ?
- Réponse de Madame la Maire ; la transition entre la M14 et la M57 modifie certaines lignes comptables. Certaines sommes sont affectées sur d'autres lignes. L'année prochaine, il sera beaucoup plus simple de comparer le réalisé et le budget primitif.
- Réponse de Véronique DUPLAN : c'est le passage à la M57 qui explique la différence.
- Question d'Henri GRUFFAT : lors du vote au conseil municipal du 15/02/23 : la ligne astreinte est où ?
- Réponse de Véronique DUPLAN : elle est incluse dans les salaires, il n'y a pas de ligne particulière.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : ce sont des heures supplémentaires.
- Réponse de Madame la Maire : non ce sont des astreintes.
 - concernant les dépenses d'investissement (bâtiments : changement éclairage, isolation ; cure 120 000 € réfection toiture - traitement capricorne – protection personnels ; révision du PLU 55 000 € avec une subvention de 20 000 € reçue en 2022 ; sport et jeux ; 898 737 € de recettes ; report fonctionnement, tva, amortissements)
- Question d'Henri GRUFFAT : pourquoi cette somme de 105 000€ sur la plaine de jeux ?
- Réponse de Madame la Maire : il est prévu 30 000 € pour les clôtures qui permettront de séparer les espaces notamment pour le centre aéré et 75 000 € pour l'extension de l'espace de jeux pour les enfants.
- Réponse d'Henri GRUFFAT : ce n'est pas une dépense nécessaire.
- Remarque de Julien FAVREAU : les assistantes maternelles vont à Miribel ou à Beynost car l'offre à Neyron pour les petits est inadaptée.
- Remarque de Sébastien FAURE : on enchaîne crise sur crise donc si on ne fait rien on n'améliore pas la qualité de vie.
- Question d'Henri GRUFFAT : à quoi correspondent les 34 000 € de la salle polyvalente ?
- Réponse de Véronique DUPLAN : il s'agit de la rénovation de la cuisine et du passage aux LED ; de plus, la salle engendre des revenus.

- Question d'Henri GRUFFAT : les travaux sécurité ne sont pas pris en compte. S'il y a le feu dans les anciens vestiaires la fumée rentre dans la salle ?
- Réponse de Madame la Maire : c'est bien prévu. Le registre de sécurité demande de compartimenter les différents locaux de la salle polyvalente. Il y a aussi le problème du chauffage et l'étude pour la cuisine : si besoin, ce budget sera basculé sur les travaux du chauffage à la place de la cuisine.
- Question d'Henri GRUFFAT : 5000 € pour salle St Exupéry, c'est peu.
- Réponse de Véronique DUPLAN : cela concerne le passage aux LED.
- Réponse de Madame la Maire : le choix se porte cette année sur le changement des fenêtres pour la salle Jules Ferry et la suppression d'une chaudière ancienne pour basculer sur la plus moderne à condensation car la salle Jules Ferry est celle qui a le plus fort taux d'occupation.
- Réponse de Véronique DUPLAN : il y a également les travaux de la cure et les loyers qui seront générés.
- Question d'Henri GRUFFAT : l'investissement pour la batterie ?
- Réponse de Véronique DUPLAN : il sera loué.
- Réponse de Julien FAVREAU : la dotation de la fondation du patrimoine 165 000 HT et la nécessité de la mise en sécurité pour les journées européennes du patrimoine.
- Réponse de Madame la Maire : si la fondation investit près de 200 000 € TTC, la région va aussi investir (on ne peut pas encore donner le montant), c'est bien la preuve de la pertinence de ce projet. La participation de la commune sera de 60 000 € par ans sur 3 ans. Des élus de la métropole et de la région se sont déplacés cette semaine, pour s'inspirer de notre projet pour la réhabilitation de leur projet de fort. Notre projet s'intègre parfaitement dans le contrat de relance économique et de la transition écologique plébiscité par l'état, la région et la préfecture.
- Réponse de Julien FAVREAU : réalisation des sanitaires pour le week-end des 24/25 juin à l'occasion du circuit du patrimoine de l'Ain – qui drainera 8000 personnes sur l'ensemble du département.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : c'est un choix politique et qu'en est-il de l'élargissement de la voirie Sermenaz ?
- Réponse de Véronique DUPLAN : c'est dans le budget.
- Remarque de Jean-Pierre HERVIS : les 8000 personnes seront réparties sur 8 sites dans l'Ain.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : l'accès Sermenaz : le terrain appartient à Rillieux
- Réponse de Madame la Maire : oui une partie de la voirie appartient à la métropole et une autre partie à Rillieux.
- Question d'Henri GRUFFAT : il faut refaire les wc de l'Eglise.
- Réponse de Madame la Maire : oui c'est inclus dans le projet de la cure
- Question d'Henri GRUFFAT : il y a des travaux dans l'Eglise à prévoir – problème d'humidité : salpêtre sur les murs et les bancs pourrissent.
- Question d'Henri GRUFFAT : 24 000 € de l'étude Tissot ?
- Réponse de Madame la Maire : cela fait très longtemps que la mairie a des vues sur ce bien. Il est indispensable de réaliser une étude pour l'avenir de ce patrimoine même si ce n'est pas la commune qui l'achète. Il y a également la richesse du parc et de ses eaux.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : 25 000 € pour l'étude et 5000 € pour St Exupéry ?
- Réponse de Valérie JULLIEN : les fenêtres c'est très cher – 70 000 € pour les fenêtres de Jules FERRY.
- Question de Krassi NEDIALKOVA : c'est une étude pour savoir ce que l'on peut faire de ce bâtiment ?

- Réponse de Valérie JULLIEN : oui, l'étude est incontournable.
- Réponse de Madame la Maire : la CCMP fait des études dont le prix moyen est de 40 000 € à 70000€
- Question d'Henri GRUFFAT : 5000 € au modulaire ?
- Réponse de Madame la Maire : il s'agit des LED qui seront récupérables dans le futur bâtiment.
- Question d'Henri GRUFFAT : 85 000 € correspondent à quoi ?
- Réponse de Madame la Maire : c'est un prévisionnel pour changer un des camions. La benne du camion est trop lourde, a une forte consommation et est surdimensionnée. Par prudence, l'option la plus coûteuse (électrique) a été budgétée.
- Question de Brigitte MENUT : est-ce qu'il y a la possibilité d'une location du véhicule pour les communes ?
- Réponse de Madame la Maire : non ce n'est pas souhaitable car cela irait dans le budget de fonctionnement.

Le budget primitif 2023 est voté à 18 voix pour et 5 voix contre

8) Règlement du conseil des sages

Madame la Maire rappelle qu'il s'agit d'une commission consultative et que la mairie est adhérente à la fédération française des conseils des sages.

- Question de Krassi NEDIALKOVA : est-ce qu'il y a un compte-rendu ?
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : on ne savait pas qu'il existait.
- Réponse de Julien FAVREAU : un membre du conseil était assis à côté de vous à la réunion du PLU.
- Question d'Henri GRUFFAT : depuis sa création, le conseil des sages a travaillé sur quels sujets ?
- Réponse de Madame la Maire : les membres ont choisi la thématique du PLU. Ils ont rendu un compte-rendu de leur travail pour la révision du PLU.
- Question d'Henri GRUFFAT : qui a établi ce règlement ?
- Réponse de Madame la Maire : sur la base de la Fédération du conseil des sages à la quelle nous avons adhéré et pour laquelle nous avons voté à un précédent conseil. Je rappelle que ce conseil est consultatif, il ne prend pas de décision ; leur proposition émane d'un débat démocratique.
- Question d'Henri GRUFFAT : il y a eu une crise dans ce conseil des sages, a-t-il été résolu de manière sage ?
- Réponse de Madame la Maire : oui, il y a eu des différends entre 2 personnes. Il a été traité par les sages ; il était question de dissoudre le conseil et c'est finalement une personne qui a démissionné et deux autres personnes l'ont suivie. C'est une part importante de la participation citoyenne, donc ce serait dommage de ne pas poursuivre le conseil des sages, trois nouvelles personnes ont intégrées le conseil. Il a été divisé en 3 parties avec des référents de chaque groupe et il est prévu des réunions plénières trois fois par an.
- Question de Jean-Yves GIRARD : combien sont-ils ?
- Réponse de Madame la Maire : ils sont 12.
- Question de Jean-Yves GIRARD : on peut connaître les noms ?

- Réponse de Madame la Maire : nous avons voté la liste des membres au conseil municipal précédent et les trois nouveaux sont SL, CB, BG.
- Question de Valérie JULLIEN : est-ce qu'il y a la parité dans le conseil des sages ?
- Réponse de Madame la Maire : non. C'est souhaitable mais pas obligatoire. Ce serait dommage de refuser des personnes ; leur nombre maximum est limité au nombre des conseillers municipaux.
- Remarque d'Elodie QUEIREL : le conseil municipal des enfants a le projet de travailler avec le conseil des sages.

Le règlement du conseil des sages est voté à l'unanimité.

9) Amélioration du dispositif de vidéoprotection – demande de subventions

Madame la Maire explique que le parc est vieillissant et que des caméras sont en panne. Le système de vidéoprotection constitue une aide au centre de supervision urbaine intercommunale (CSUI) qui peut être sollicité en cas de délits. Le but du CSUI est de couvrir tout le territoire de l'intercommunalité.

- Complément de Raymond PISTIL : les chiffres de 2022 de la Gendarmerie sont les mêmes que ceux de 2021, Neyron n'est pas considérée comme une commune à haut risque. Nous envisageons l'amélioration de la qualité du réseau technique par l'intermédiaire de la fibre optique. Miribel et Beynost l'ont déjà fait. Ce système apporte une meilleure qualité et des frais de maintenance réduits. Il y a une dizaine de caméras sur la commune mais cela ne couvre pas toutes les entrées et sorties. Des subventions peuvent être sollicitées.
- Réponse de Madame la Maire : j'apporte une petite précision : ce n'est pas la même fibre que pour internet et d'autre part nous sommes solidaires de la couverture avec les autres communes.
- Question de Jean-Yves GIRARD : quel est le coût pour la commune ? Est-ce qu'il y a des aides ?
- Réponse de Madame la Maire : 125 000 € de subventions de l'Etat, du Département et de la Région.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : cela ne va pas coûter grand-chose à la commune.
- Question d'Henri GRUFFAT : est-ce que toutes les caméras seront reliées au système ?
- Réponse de Madame la Maire : oui toutes
- Question d'Henri GRUFFAT : cela veut dire que notre policier municipal n'aura plus accès ?
- Réponse de Madame la Maire : si, il aura toujours accès.

L'amélioration du dispositif de vidéoprotection est votée à l'unanimité.

10) Informations diverses

- Projet SEMCODA : la première présentation du nouveau projet était très satisfaisante et au fur et à mesure le projet est devenu défavorable pour la commune avec un prix de revient à 4 300 €/m². SEMCODA n'aurait pas pu sortir le projet de départ de 2019, le compromis de vente est caduc et le projet n'avait pas été révisé par la commune alors que la préfecture avait émis un avis défavorable.
- Réunion avec les avocats et Ytem au sujet du glissement de terrain : elle s'est bien

passée avec l'aboutissement à un accord des propriétaires pour installer les tréfonds, tirants... Proposition de créer une association syndicale libre (ASL) par rapport à la propriété. Cela ne coûte rien à la commune mais la commune doit en assurer le suivi. La provision est amenée par YTEM pour l'entretien de ces ouvrages et les travaux vont démarrer avant la démolition des maisons.

- La marie a organisé une mini réunion publique avec les copropriétaires du 39 chemin de Sermenaz avec comme objectif la sécurité avant tout.

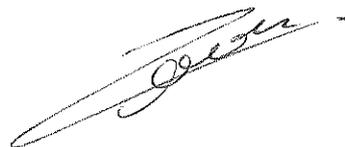
Prochain Conseil municipal le 13/04/2023.
Séance levée à 22h32.

Fait à NEYRON le 05/04/2023

Le secrétaire, Raphaël PAYRE

Handwritten signature of Raphaël Payre in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by 'Payre' and a long horizontal stroke underneath.

La Maire, Christine FRANÇOIS

Handwritten signature of Christine François in black ink, featuring a large, sweeping initial 'C' followed by 'François' and a horizontal line at the end.